



CENTRE DE TIR DE GRANBY

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2019

NON-RÉSIDENT DE GRANBY

Réservé administration

Mode de paiement :

Date du paiement :

Montant :

OBLIGATOIRE POUR MEMBRE PISTOLET

POUR TOUT RENOUELEMENT DE CARTE DE MEMBRE PISTOLET SEULEMENT, VOUS DEVEZ RENOUELEMENT ET VOUS PRÉSENTER AU CENTRE DE TIR AU MOINS UNE FOIS PAR ANNÉE POUR TIRER, ET CE AVANT QUE VOTRE CARTE DE MEMBRE SOIT ÉCHUE SOIT LE 31 DÉCEMBRE. SINON, VOUS DEVREZ REPRENDRE VOTRE COURS SUR LA LOI 9. C'EST LA LOI.

NOM		PRÉNOM		
NO	(RUE-CHEMIN-ROUTE-BOULEVARD-AVENUE)	APP	VILLE	CODE POSTAL
COURRIEL (obligatoire)				
#TÉL. RÉG. ()		#TÉL. CELL. ()		
DATE NAISSANCE		# CARTE LOI 9 (PISTOLET SEULEMENT)		
Année		mois		jour
		Date d'émission de la carte :		
#PERMIS P.P.A. _____ .000 OBLIGATOIRE POUR TOUTE INSCRIPTION				
DATE D'ÉCHÉANCE _____				
OFFICIEL (-LE) DE TIR : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> L'affiliation membre régulier (e) à la FQT est obligatoire pour les officiels (-le)s de sécurité.				

TARIFICATION 2019 (les taxes sont incluses)

PISTOLET-CARABINE-FUSIL	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)	CARABINE-FUSIL	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)
1 AN NON-RÉSIDENT (E) GRANBY 1 photo de grandeur passeport	160 \$	125 \$	1 AN NON-RÉSIDENT (E) GRANBY Aucune photo nécessaire	95 \$	75 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES ET ENFANT 18 ANS ET - (RÉSIDENT MÊME ADRESSE)	240 \$	187 \$	CARTE FAMILIALE 2 ADULTES ET ENFANT 18 ANS ET - (RÉSIDENT MÊME ADRESSE)	142 \$	112 \$

LES CARTES SONT VALIDES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE COURANTE

ENGAGEMENT DU MEMBRE

Tous les membres doivent remplir et signer ce formulaire

J'ai pris connaissance des règlements du Centre de Tir et je vais m'y conformer.

Je m'engage aussi à respecter les lois en vigueur et à m'y conformer.

Je m'engage à respecter l'autorité des Officiels (les) en place et du Conseil d'Administration.

Je reconnais que la carte de membre appartient au Centre de Tir et peut être révoquée en cas de manquement aux règlements.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser toute inscription.

Chaque membre présent (e) sur l'aire de tir doit se procurer et porter des protecteurs auditifs et visuels. (Le matériel n'est pas fourni)

Chaque membre doit également fournir une agrafeuse pour les cibles.

Les balles d'acier sont interdites.

SIGNATURE _____

Date _____

Par la présente, j'accepte de recevoir des communications courriel de la part du Centre de tir.

Votre chèque doit être fait à l'ordre de : Granby Multi-Sports
Nous retourner le tout au 601, rue Léon-Harmel, Granby (Québec) J2G 3G6